



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/090
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) par décision DIR 20/156 en date du 06/07/2020 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 20-159 à l'ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DU 144 BOULEVARD JULES DURAND, Cabinet URBANIA LE HAVRE, 47 rue Jules Lecesne – 76600 LE HAVRE, portant sur la dépendance suivante : trois canalisations pour un total de 34 mètres linéaires et destinées à être utilisées pour le rejet d'eaux résiduaires.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles ou des conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, puisque les canalisations sont nécessaires pour l'exploitation de l'entrepôt, propriété de l'Association et situé sur un privé.

Description de la dépendance : trois canalisations pour un total de 34 ml sur la commune de Tancarville.
Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 5 ans à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 20-159 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.